



ÉDITO

Le 2^e tour des élections municipales qui aurait dû se tenir le 22 mars aura donc lieu, plus de 3 mois après, le dimanche 28 juin.

Ce délai exceptionnel, provoqué par la crise sanitaire, ne doit pas nous faire oublier l'enjeu décisif de ce scrutin. **Rappelons en effet qu'il s'agira de désigner, d'une part, les 13 conseillers qui éliront le Maire du 6^{ème} arrondissement, et d'autre part, parmi eux, les trois conseillers de Paris qui éliront le Maire de Paris.** Sans oublier, ce qui est nouveau, l'élection d'un Conseiller Communautaire qui siègera au Conseil de la Métropole du Grand Paris.

C'est dire toute l'importance qui s'attache à ce que le plus grand nombre possible d'électeurs et d'électrices participent à ce 2^e tour, car le vote, ne l'oublions pas, est par excellence le moment fort de la démocratie.

Tout sera mis en œuvre par la Mairie du 6^e pour que l'élection se déroule dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. Que toutes les électrices et tous les électeurs du 6^e viennent sans crainte participer au scrutin, afin de choisir en même temps leur Maire d'arrondissement et le Maire de Paris, et se prononcer ainsi sur la politique municipale dont va dépendre leur qualité de vie pour les six ans à venir.

Le suffrage universel est l'un des piliers de la République. Que chacun en ait pleinement conscience et accomplisse son devoir civique en se rendant aux urnes le dimanche 28 juin.

Jean-Pierre LECOQ

Maire du 6^e arrondissement,
Conseiller régional d'Île-de-France

2^e tour des élections municipales

Dimanche 28 juin

VOTEZ ET FAITES VOTER !

VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le dimanche 28 juin pour voter, vous pouvez confier un mandat à un autre électeur inscrit à Paris, qui votera en votre nom.

Une procuration par mandataire, mais une nouvelle loi adoptée d'ici le 28 juin pourrait permettre de porter ce chiffre à deux procurations par mandataire.



Il vous suffit de télécharger le formulaire CERFA de « demande de vote par procuration » sur le site www.interieur.gouv.fr/fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration

Imprimez-le, complétez-le et apportez-le au **Centre de Police Saint-Sulpice** 78, rue Bonaparte, du lundi au vendredi de 9h à 17h (17h30 le samedi et le dimanche) ou au Commissariat de Police des 5^e et 6^e arrondissements, 4 rue de la montagne Sainte-Genevieve, ouvert 24h/24h du lundi au dimanche. Vous pouvez également vous rendre dans n'importe quel autre Commissariat parisien ou au Tribunal d'instance, désormais situé dans le 17^e arrondissement. La démarche doit être effectuée le plus tôt possible pour tenir compte des délais de traitement par les services concernés.

Les procurations enregistrées par la Mairie du 6^e pour le 2^e tour devant avoir lieu le 22 mars restent valables : il est donc inutile dans ce cas d'en faire une nouvelle.



Valérie Pécresse, Présidente de la région Île-de-France, remet à Jean-Pierre Lecoq des masques pour les personnels soignants du 6^e.



Remise de masques à l'EHPAD « Ma Maison » des Petites sœurs des Pauvres.



Le Maire du 6^e remercie les agents de la Propreté mobilisés dans notre arrondissement en cette période difficile.



Les espaces verts du 6^e ont réouvert : Ainsi le Jardin Armand-David 88 rue du Cherche Midi, avec son aire de jeu, accueille le public, les familles et les enfants depuis le 2 juin.

Pendant la crise sanitaire la Mairie du 6^e en action

Guide des Lieux Culturels du 6^e

Les centaines de librairies, de Maisons d'édition et de galeries d'art que compte notre arrondissement se trouvent dans ce guide.

DISPONIBLE À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE ET CONSULTABLE SUR SON SITE INTERNET.



LE GUIDE DES LIEUX CULTURELS DU 6^e

LIBRAIRIES - GALERIES - BIBLIOTHÈQUES - THÉÂTRES
CINÉMAS - MUSÉES - GRANDES INSTITUTIONS

MAIRIE DU 6^e ARRONDISSEMENT

78 rue Bonaparte 75006 Paris  / www.mairie06.paris.fr

